

**EIP-CAMEROUN**



**Coopération Canadienne**

**PROJET D'EDUCATION PREVENTIVE DES VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX  
ENFANTS DANS LA COMMUNAUTE**

**ATELIER DE PARTAGE DE CONNAISSANCES SUR  
LES VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX ENFANTS  
DANS LA COMMUNAUTE**

*Mansel Hôtel, Yaoundé, du 17 au 19 Novembre 2010*

**RAPPORT GENERAL**

Novembre 2010

## Sommaire

|  |  |
|--|--|
| Sommaire   |  |
| Introduction   |  |
| <b>1. But de l'atelier</b>   |  |
| <b>2. Objectifs spécifiques</b>  |  |
| <b>3. La méthodologie</b>  |  |
| <b>4. Le déroulement des travaux</b>   |  |
| <b>4.1. La journée du 17 novembre 2010</b>   |  |
| <i>4.1.1. L'ouverture des travaux</i>  |  |
| <i>4.1.2. La cérémonie d'ouverture</i>   |  |
| <i>4.1.3. La présentation de la CDE, CADBE, les OMD et les principes généraux d'application</i>  |  |
| <i>4.1.4. La présentation de l'étude sur les violences faites aux enfants</i>  |  |
| <b>4.2. La journée du 18 novembre 2010</b>   |  |
| 4.2.1. L'expérience des Ministères et des Organisations Internationales sur les actions menées contre les violences sexuelles faites aux enfants |  |
| 4.2.2. Les travaux en ateliers   |  |
| <b>4.3. Journée du 19 Novembre 2010</b>  |  |
| <i>4.3.1. Le récapitulatif de la deuxième journée</i>  |  |
| <i>4.3.2. Les travaux en ateliers</i>  |  |
| <i>4.3.3. Projection-débat d'un documentaire sur le viol</i>   |  |
| <i>4.3.4. Séance plénière de validation des recommandations</i>  |  |
| <i>4.3.5. Conclusion de l'atelier</i>  |  |
| <i>4.3.5.1. L'évaluation générale</i>  |  |
| <i>4.3.5.2. La clôture des travaux</i>   |  |
|  |  |

## Introduction

Du 17 au 19 Novembre 2010, 40 participants provenant des administrations publiques, des administrations municipales, traditionnelles et les ministres de culte, les journalistes, les Officiers de police judiciaire, les hommes de lois et Interpol se sont retrouvés à l'Hôtel Mansel à Yaoundé, pour un atelier de partage de connaissances sur les violences sexuelles faites aux enfants dans la communauté.

En effet, la question des violences envers les enfants est de plus en plus d'actualité au Cameroun. Il s'agit des violences physiques, psychologiques et même sexuelles. Cette dernière forme devient insidieuse surtout en milieux urbains où le flux des populations jeunes augmentent rapidement et dont les conditions de vie précaires et difficiles engendrent des maux tels que ; la délinquance juvéniles et la dépravation des mœurs.

Par ailleurs, à la faveur de la mobilisation internationale pour la protection des enfants contre de nombreux fléaux auxquels ils sont confrontés et particulièrement dans le cadre de l'engagement mondial pour un Monde digne des enfants, le Cameroun focalise son attention sur le phénomène du trafic des enfants. Malheureusement, il s'agit d'une pratique qui ne semble pas être identifiée comme un délit au Cameroun. Pourtant il se construit sur la pauvreté et la détresse des familles, et le plus souvent à travers des réseaux qui associent généralement les parents.

Ainsi dans une société où parler de sexe en public ou en famille, a longtemps été considéré comme un sujet tabou, les violences sexuelles restent entourées d'un silence oppressif et complice car il est souvent question :

- De protéger l'honneur d'une famille considérée comme souillée,
- De ne point attirer la malédiction dans la famille si l'auteur de l'acte en est issu.

Conséquence, les victimes qui sont généralement des enfants de sexe féminin, subissent le martyr sans que personne n'ose lever le bouclier, pour les protéger ou encore leur redonner l'espoir d'une vie épanouie et normale.

**Aussi**, les violences faites aux enfants, le trafic et toutes les formes d'agressions sexuelles sont une préoccupation de l'E.I.P-Cameroun qui, à travers ses différentes activités d'échanges et d'éducation en faveur des enfants et des jeunes, a pu mesurer l'ampleur du fléau et constater l'absence des structures d'accueil, d'écoute, d'aide et de protection des victimes. Les études menées par l'UNICEF sur le trafic et l'exploitation sexuelle des enfants dans son programme de coopération avec le Cameroun, montrent clairement, au vu des statistiques, que ce phénomène existe bel et bien et ses victimes se situent dans la tranche d'âge allant de 5 à 18 ans.

Par ailleurs, une étude menée par la Cameroon Society for Prevention of Child Abuse and Neglect (CASPCAN) en 2004 dans 4 chefs lieux de région (Yaoundé, Douala, Bamenda et Bafoussam) révèle les statistiques suivantes : sur 722 cas étudiés, 291 filles mineures ont été victimes d'exploitation sexuelles à des fins commerciales. Pour 80% d'entre elles, on pouvait déjà noter des problèmes tels que le mariage précoce (27%), les punitions corporelles sévères (25,8%) et les violences domestiques en rapport avec l'alcoolisme ou la toxicomanie parentale les amenant parfois à quitter le domicile.

Pour apporter sa modeste contribution à la lutte contre ce fléau, l'E.I.P – Cameroun a pensé à la mise en œuvre d'un projet d'éducation préventive contre les violences sexuelles faites aux enfants dans la communauté. Ce projet comprend un travail de recherche soit une étude sur l'ampleur du fléau dans notre société et une campagne de sensibilisation. L'EIP procède aussi à l'élaboration des supports de sensibilisation et autres outils pédagogiques et didactiques.

Le présent rapport se veut être un compte rendu du déroulement des travaux de l'atelier de partage de connaissances. Il se présente comme suit :

- Le but de l'atelier
- Les objectifs poursuivis
- La méthodologie de mise en œuvre
- Le déroulement des travaux
- Les recommandations des participants

#### **4. But de l'atelier**

Cet atelier avait pour but de rassembler toutes les parties prenantes de notre communauté pour susciter la prise de conscience collective sur le phénomène des violences sexuelles envers nos enfants, réfléchir et élaborer des stratégies efficaces pour lutter contre ce phénomène

#### **5. Objectifs spécifiques**

L'atelier avait pour objectifs :

- de faire un état des lieux en ce qui concerne les violences sexuelles envers les enfants dans notre pays ;
- Susciter l'intérêt des participants sur le phénomène
- Revisiter toutes les stratégies mises en place jusqu'à ce jour par les pouvoirs publics et la société civile dans le cadre de la lutte contre les abus et l'exploitation sexuels des enfants ;
- Faire des recommandations fortes qui puissent conduire à l'éradication, sinon la réduction de ce phénomène.

#### **6. La méthodologie**

La méthodologie de cet atelier était participative basée sur les connaissances préalables des participants, le partage de leurs expériences personnelles, l'apprentissage mutuel où les animateurs et les participants donnent et reçoivent les uns des autres.

Un accent a été mis sur l'enrichissement d'une étude présentée qui montre l'ampleur du phénomène de violences sexuelles envers les enfants dans notre communauté. Il est question après sa complétion d'organiser une campagne de sensibilisation afin de susciter une prise de conscience collective et à terme, produire un changement dans le comportement et les attitudes des uns et des autres..

#### **7. Le déroulement des travaux**

Les travaux en eux-mêmes se sont déroulés pendant trois journées, à savoir les 17, 18 et 19 novembre 2010.

## 7.1. La journée du 17 novembre 2010

Première journée dans l'agenda de l'atelier, elle aura connu quatre moments forts :

- L'ouverture des travaux
- La cérémonie d'ouverture
- La présentation de la CDE, la CADBE, les principes généraux d'application et les OMD
- La présentation de l'étude sur les violences faites envers les enfants

### 7.1.2. L'ouverture des travaux

Placée sous la présidence de la facilitatrice principale de l'atelier, Madame Catherine MOTO ZEH, cette partie concernait la présentation des participants, les attentes et les ressources des participants, la présentation des objectifs de l'atelier, l'adoption d'un code de conduite, la désignation des rapporteurs journaliers et généraux.

#### ➤ La présentation des participants

Cette partie avait pour objectif de faire connaissance, de briser la glace entre les différents participants. Pour ce faire, une activité sur le thème « qui sommes-nous ? », a été proposée aux participants. Aussi, deux étapes étaient proposées

**Etape A :** chaque participant devait se diriger vers une personne de son choix qu'il ne connaissait pas. Les deux personnes devaient se parler pendant 5 minutes et faire plus ample connaissance. Durant l'entretien, il était question pour chacun des deux participants de :

- Identifier une valeur qu'il juge importante.
- Dire pourquoi cette valeur est importante
- Dire ce qui doit être fait au niveau individuel et collectif pour que cette valeur soit respectée et qui doit le faire et comment.

**Etape B :** ici, les paires constituées se présentent mutuellement devant les autres participants en séance plénière.

A l'issue de cet exercice, plusieurs valeurs ont été identifiées ainsi que l'importance des valeurs pour chacun, les actions à mettre en œuvre pour que cette valeur soit respectée ainsi que ceux qui sont à même d'aider à leur appropriation dans la communauté.

| Valeur identifiée | Importance   | Actions pour son respect   | Personne qui doit le faire          |
|-------------------|--|--|-------------------------------------|
| Honnêteté         | Permet à la société de relever les inégalités pour les corriger et promouvoir l'entraide | Etre soi même honnête ; être un modèle pour que les autres suivent | Soi même, les autres, la communauté |
| Solidarité        | Permet de développer l'entraide  | Pratiquer la solidarité au quotidien                               |                                     |
| Humilité          | Implique la remise en cause personnelle, se remettre en question tous les jours          |  |                                     |

|                                    |   |   |  |
|------------------------------------|---|---|--|
| Travail bien fait                  | C'est une caractéristique importante de la socialisation  | Cultiver l'esprit de travail ; respecter et faire respecter les normes du travail |  |
| Amour                              | Essence même du monde   | S'aimer soi-même ; aimer les autres   |  |
| Sincérité                          | La sincérité permet d'échapper à toute adversité  | Pratiquer la sincérité  |  |
| Justice                            | Evoque le respect de la dignité de chacun en tant qu'être humain ; permet de promouvoir les droits humains                | Etre juste et respectable, la dignité des autres                                  |  |
| Respect de soi et des autres,      | Pratiquer ses droits et respecter ceux des autres si on ne peut se faire du tort à soi même, pourquoi le faire aux autres |   |  |
| Accueil                            | Met en confiance et permet un meilleur échange harmonieux et franc  | Prêcher par l'exemple   |  |
| Loyauté                            | Transmet un esprit de fair play,  | Etre loyal, envers les autres   |  |
| Engagement, travail et foi en Dieu | Amène à rester soi-même, respecter les autres et les aimer  | Commencer par le faire soi-même   |  |
| Paix                               | Sans elle, pas de développement possible  | Cultiver un esprit de paix  |  |
| Fidélité                           | Epargne de la dispersion et des problèmes   | S'imposer une discipline de vie et l'exiger des autres                            |  |

Cet exercice a permis aux participants de faire plus ample connaissance et surtout de pouvoir désormais travailler ensemble. Les participants ayant fait plus ample connaissance, on pouvait dès lors recueillir leurs attentes et ressources

➤ **Attentes et ressources des participants**

Ici, deux cartons de couleurs différentes ont été remis à chaque participant, dans l'un, chacun devait relever ses attentes vis-à-vis de l'atelier et sur l'autre, relever ce qu'il pouvait et/ou voulait partager avec les autres participants. A l'issue de l'exercice, les attentes et les ressources ont été présentés d'abord par chaque participant, puis par la facilitatrice principale.

Il ressort de cet exercice que les principales attentes et ressources formulées sont les suivantes :

| <b>ATTENTES</b>   | <b>RESSOURCES</b>                           |
|---|---|
| Participation active de tous  | Partage des témoignages et des cas vécus    |
| S'enrichir des connaissances et de l'expérience des autres sur le sujet           | Appui à la synthèse des idées               |
| Etre mieux outillé pour lutter contre les violences sexuelles                     | Partage des expériences                     |
| Avoir des informations sur les violences sexuelles faites aux enfants au Cameroun | Médiatisation professionnelle de l'activité |

|   |  |
|---|--|
| Renforcer les capacités pour mieux faire face au problème   | Implication personnelle dans la sensibilisation                        |
| Elaborer et mettre en œuvre une politique pertinente de communication et de sensibilisation   | Discipliné durant l'atelier  |
| Mettre en place d'une synergie d'action dans la lutte contre les violences sexuelles impliquant les enseignants, les parents et les enfants | Dénonciation des cas et conscientisation de mon entourage              |
| Etre informé sur ce que font les autres en ce qui concerne le phénomène   | Apport des informations sur les violences sexuelles faites aux enfants |
| Mise en œuvre effective des recommandations à l'issue de l'atelier  | Animation durant l'atelier   |
| Partager les connaissances sur le sujet   | Participation active durant les échanges                               |
| Adopter des stratégies pour lutter contre les violences sexuelles faites aux enfants  | Proposition de contribution  |
| Aider dans la lutte contre les violences sexuelles faites aux enfants   | Aider à la promotion de la CDE   |
| Connaître à quel niveau on est rendu  | Expérience en termes de marketing social                               |
| Dénoncer encore plus fort les violences sexuelles faites aux enfants  |  |
| Mettre fin à l'exploitation sexuelle des enfants  |  |
| Etre plus outillé pour lutter contre les violences sexuelles faites aux enfants   |  |
| Améliorer mes connaissances sur la législation, la protection, la prise en charge des enfants   |  |
| Savoir que faire pour lutter contre les violences sexuelles faites aux enfants  |  |

### ➤ **L'élaboration et l'adoption du code de conduite**

Tout groupe, dans le cadre de l'organisation d'une activité, se donne des moyens pour atteindre les objectifs poursuivis. Parmi ces moyens, se trouve des règles de conduite. Pour cet atelier, il a été question de se donner des règles de conduite à observer par tous et chacun durant les trois jours à passer ensemble. Ainsi, de manière consensuelle, les participants ont adopté les règles de conduite et les sanctions suivantes :

- ✓ Etre ponctuel
- ✓ Téléphone sur vibreur (répondre hors de la salle)
- ✓ Discipline (respect du timing, des consignes)
- ✓ Demander la parole
- ✓ Etre bref et concis
- ✓ Écoute active
- ✓ Respect mutuel
- ✓ Participation active et positive de tous

### **SANCTION**

- ✓ Rappel à l'ordre
- ✓ Chanter, danser ou proposer un exercice dynamique

➤ **La désignation des rapporteurs**

Pour consigner les échanges et les travaux de chaque journée, des rapporteurs ont été désigné par les participants.

Il s'agit de :

- **Jour 1:** Margot NDI ZAMBO; Christian BATCHEGANE
- **Jour 2:** Lazare ETOUNDI; Claire Honorine Tchaptchet
- **Rapporteurs généraux:** Marcia Mvondo; Tang Pascal
- **Time keeper:** Plascide ASSAM
- **Les yeux et les oreilles:**
  - ✓ **Jour 1:** *Theresia Ndikum*
  - ✓ **Jour 2:** *Marcia Mvondo*
  - ✓ **Jour 3 et mot des participants:** *Minkeu Distelle*

➤ **La présentation des objectifs de l'atelier**

A la suite de la désignation des rapporteurs, la facilitatrice principale a présenté aux participants les objectifs que poursuivent l'atelier. De même, elle a évoqué les modalités pratiques. Pour entrer dans le vif du sujet, un exercice a été proposé aux participants.

Cette partie a marqué la fin de ce module.

On est ensuite passé au module suivant qui concernait les instruments de protection des droits de l'enfant. Ce module visait à décrire la situation des droits de l'enfant dans la communauté et de faire un état des types de violences faites aux enfants. Pour introduire cette activité, la facilitatrice principale a proposé un exercice qui visait à décrire la situation des droits de l'homme dans la communauté.

**7.1.3. La cérémonie d'ouverture**

Elle a connue deux temps forts, le mot du Président de EIP Cameroun, Monsieur Gabriel SIAKEU et le mot d'ouverture du Représentant du Chef de Mission de la Coopération Canadienne au Cameroun, Monsieur NDZIE Paul Honoré.

Dans son mot d'ouverture, le Président de EIP Cameroun, Monsieur Gabriel SIAKEU a dans un premier temps salué la présence de tous les participants à qui il a souhaité la bienvenue. Dans la suite, il a remercié la Coopération Canadienne et son Fonds Gouvernance et Société Civile(FGSC) pour l'organisation de cet atelier et dans son implication dans la lutte contre les violences faites aux enfants. Il a demandé au Représentant du Chef de Mission de lui transmettre la reconnaissance de l'EIP-Cameroun. Pour ce qui est de son propos, il l'a axé sur deux points essentiels, à savoir l'objet de l'atelier et les résultats auxquels il s'attend.



Depuis quelques années, l'EIP-Cameroun conduit des actions de lutte contre les violences faites aux enfants au Cameroun. Dans ce sens, plusieurs activités ont été organisées, et dans le même sens, une étude a été commandée par EIP-Cameroun, cette étude présente un cliché des violences faites aux enfants au Cameroun. Et, au cours de cet atelier, il sera question de partager les résultats de cette étude avec l'ensemble des intervenants dans la lutte contre les violences faites aux enfants au Cameroun. C'est ce qui a amené EIP-Cameroun à réunir un parterre de personnes venant des Administrations, de la Société Civile, les journalistes, les Organisations et structures de coopération. Poursuivant, il a salué la présence de M. Lazare ETOUNDI et de Mme Michelle NGOUMOU, tous deux journalistes à la CRTV. Il a enfin émis le souhait que les échanges soient profonds pour que le document de l'étude soit fiable et serve de base pour la lutte contre les violences faites aux enfants au Cameroun.

Monsieur Paul Honore NZIE, Gestionnaire du Fonds Gouvernance et Société Civile de la Coopération Canadienne, Représentant le Chef de Mission, a, après avoir salué l'ensemble des participants, fait savoir que ce projet est en préparation depuis 2007. Poursuivant, il a fait savoir que le gouvernement Canadien milite particulièrement en faveur du respect des droits de l'homme et accorde une grande importance aux questions qui concernent la protection de l'enfant. C'est ce qui a conduit à l'établissement d'un partenariat entre EIP-Cameroun et le FGSC de la Coopération Canadienne dans le but de lutter contre les violences faites aux enfants au Cameroun. Ainsi, l'atelier a pour but de mettre à jour les connaissances en ce qui concerne les violences sexuelles faites aux enfants pour mieux combattre le phénomène. Car, il est question d'aborder cette action de manière holistique. La présence des différents acteurs au cours de cet atelier va dans ce sens. Pour finir, il a émis le vœu de voir l'atelier aboutir à la production d'un document qui sera publié et qui permettra d'aborder les violences faites aux enfants de manière globale. Il a terminé en souhaitant un bon déroulement des travaux aux participants.

#### **7.1.4. La présentation de la CDE, CADBE, les OMD et les principes généraux d'application**

Ici, Monsieur SIAKEU Gabriel a entretenu les participants sur deux instruments majeurs de protection des droits de l'enfant ; à savoir la CDE et de la CADBE.

Parlant de la Convention des Nations Unies relative aux Droits de l'Enfant (CDE), l'exposant a fait savoir que c'était le plus grand texte de protection des droits de l'enfant. Après un rappel historique, il a souligné que son adoption a eu lieu le 20 Novembre 1989 et qu'il est entré en vigueur le 20 septembre 1990. Le Cameroun, comme l'ensemble des pays du monde à l'exception de la Somalie et des Etats Unis d'Amérique, l'a intégré dans son arsenal juridique le 10 février 1993 avec l'entrée en vigueur du texte qui avait été préalablement signé le 25 septembre 1990 et ratifié par l'Assemblée Nationale le 11 janvier 1993.

La CDE se présente en 4 parties principales, le préambule, les différents droits de tous les enfants (de l'article 1 à 41), le contrôle et à la mise en œuvre de la CDE (de l'article 42 à 45) et les mécanismes de mise en œuvre de la CDE (de l'article 46 à 54). Parmi les droits, on a les droits civils, les droits politiques, les droits économiques, les droits sociaux, les droits culturels.

Ces droits peuvent être regroupés sous la forme de prestation aux enfants, la protection des enfants contre certains traitements et la participation des enfants. Les principes généraux contenus

dans ce texte sont l'intérêt supérieur de l'enfant, la non discrimination, la participation des enfants et la survie et le développement des enfants.

Pour ce qui est de la Charte Africaine des Droits et du Bien Etre de l'Enfant, l'exposant a fait savoir qu'elle voulait inclure une perspective africaine aux Droits de l'enfant. Pour cela, elle reprend dans ses grandes lignes la CDE, mais, met un accent sur l'enfant comme appartenant à un groupe et non comme individu. De plus, elle identifie un ensemble de responsabilités des parents et des enfants eux-mêmes qui ont ainsi des devoirs. La CADBE a été ratifiée par le Cameroun en 1996 et est entrée en vigueur en 1999.

Pour terminer, il a fait allusion aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et fait la relation entre eux et les droits de l'enfant. Enfin, il a présenté les 10 points sur lesquels les enfants ont mis l'accent pour que les OMD soient mis en œuvre, à savoir les dix points pour changer le monde avec les enfants.

Un échange entre l'exposant et les participants a permis de mieux comprendre ces instruments de promotion et de protection des droits de l'enfant.

#### **7.1.5. La présentation de l'étude sur les violences faites aux enfants**

Monsieur ABANDA NGON, Consultant recruté par EIP-Cameroun a fait une présentation de l'étude qu'il a réalisée sur les violences faites aux enfants.

Dans son exposé, il a tour à tour présenté le contexte historique de la lutte contre les violences faites aux enfants à la fois au Cameroun et dans le monde, l'intérêt de la recherche, les objectifs qu'elle poursuit, la méthodologie adoptée, la présentation de quelques définitions de concepts clés des violences sexuelles sur les enfants, le taux de prévalence des violences sexuelles ainsi que les recommandations.

Ici, il est ressorti qu'il s'agit d'une revue documentaire des études qui ont été menées et publiées sur le sujet au Cameroun. Plus spécifiquement, il aura été question de travailler sur la base des études, enquêtes et documents disponibles, de faire un état des lieux du phénomène des abus et de l'exploitation sexuels des enfants au Cameroun. Notamment :

- ✓ Définir les mots et concepts en rapport avec les abus sexuels ;
- ✓ Faire un état des lieux sur les formes, l'ampleur et les caractéristiques du phénomène ;
- ✓ Dresser les profils des victimes et des agresseurs ;
- ✓ Évaluer les conséquences du phénomène sur le développement de l'enfant et dans la communauté
- ✓ Faire le point des réponses juridiques et institutionnelles
- ✓ Proposer des recommandations et des axes d'actions concrètes.

Toutefois, de manière générale, elle montre que le phénomène existe et, va grandissant. De plus, l'étude montre qu'on rencontre cinq formes de violences et abus sexuels sur les enfants au Cameroun : *la prostitution infantine, la traite et /ou le trafic d'enfants à des fins d'exploitation sexuelle, les mariages forcés et/ou forcés, la pornographie infantine et le tourisme sexuel impliquant les enfants.*

Les victimes d'abus sexuels sont généralement des filles et garçons dont l'âge varie entre 4 et 17 ans et les victimes de prostitution se recrutent entre 9 et 17 ans. L'âge moyen pour les deux est généralement de 12 ans, avec un pic entre 15 et 17 ans ; les filles sont beaucoup plus impliquées (70 et 95%) que les garçons. La majorité des cas de viol sur les enfants de moins de 10 ans concernent les

filles ; une grande partie des victimes de la prostitution a un niveau scolaire assez bas ou quasiment nul. Plusieurs abandonnent l'école au cycle primaire. C'est une catégorie prisée par les exploiters, compte tenu de sa faible capacité de raisonnement ou de résistance. Elles sont issues de familles nombreuses et pauvres dans la plupart des cas.

Les agresseurs se recrutent en grande partie parmi les personnes connues par les victimes et en qui elles font confiance. Ce sont les agresseurs **extrafamiliaux** (les camarades, les voisins, les amis de la famille, les enseignants, les répétiteurs de cours, des inconnus, les domestiques, les chauffeurs, les gardiens, etc.).

Les agresseurs **intrafamiliaux** (les cousins, cousines, les oncles, les tantes, les pères, les beaux pères et les tuteurs, etc.). Dans les deux cas, les abuseurs sont généralement des personnes dont l'âge varie entre 21 et 50 ans. Ils sont à 90% de sexe masculin et la majorité des abus sexuels sont d'origine extrafamiliale, mais les abus sexuels intrafamiliaux ne sont loin d'être négligeables.

Les conséquences des violences et abus sexuels sont de plusieurs ordres, les conséquences psychologiques, sur le plan du comportement, sur la vie sexuelle, sur les relations interpersonnelles, sur la perception de l'image de soi, sur la vie spirituelle, sociale. Les violences subséquentes font aussi partie des conséquences car les victimes d'exploitation sexuelle dans l'enfance deviennent souvent des victimes durant l'adolescence et la vie adulte, ou deviennent elles-mêmes violentes à l'égard de leurs propres enfants et dans leurs relations intimes.

Pour ce qui est des contraintes, Malgré un arsenal juridique et institutionnel assez consistants des défis majeurs restent à surmonter si l'on veut éradiquer le phénomène des violences sexuelles des enfants au Cameroun. Parmi ces défis, on peut observer que la réduction de la pauvreté n'est pas significative et de nombreux enfants sont vulnérables ou contraints à l'exploitation sexuelle en raison de leur besoin de survie ou de ceux de leur famille.

Malgré la promulgation de la loi n° 2005/015 du 29 décembre 2005 relative à la lutte contre le trafic et la traite des enfants, les dispositions du code pénal et du code de procédure pénale, l'accès à la justice reste limité à cause de l'absence de juridiction spéciale pour mineurs. Les familles ont de plus en plus tendance à recourir aux arrangements à l'amiable et/ou aux médiations en échange des compensations financières ce qui dénote leurs responsabilités dans des actes d'exploitation sexuelle des enfants.

Certaines pratiques telles les mariages forcés et /ou précoces, les mutilations génitales, l'initiation sexuelle forcée, les confiages d'enfants, les mutilations génitales féminines, le repassage des seins persistent dans certaines régions du pays ; l'absence de synergie dans les actions de lutte contre les abus et l'exploitation sexuels des enfants au niveau des organisations de la société civile favorise la confusion dans la compréhension des mots et termes liés à l'ESE. Cette absence de coopération est à l'origine des doublons au niveau des projets et des programmes.

Le plan national de lutte contre les abus et l'exploitation sexuels des enfants qui devrait fixer un cadre d'intervention intégrant les trois dimensions de la prise en charge: détection, réhabilitation et réintégration des victimes n'est toujours pas validé. Et on note aussi l'insuffisance des ressources financières et humaines pour les structures privées chargées de l'encadrement des victimes d'abus et d'exploitation sexuels ;

Dans les recommandations, l'étude propose comme action urgente la nécessité de la mise en œuvre d'une politique efficace de lutte contre les violences faites aux enfants. Notamment :

- ✓ L'adoption de la loi portant code des personnes et de la famille et de celle portant code de protection de l'enfant. Afin de permettre l'harmonisation des différents systèmes juridiques internes avec les instruments internationaux ratifiés par le Cameroun ;
- ✓ L'Adoption du plan national de lutte contre la traite et l'exploitation sexuelles des enfants ;
- ✓ L'augmentation de la compréhension du phénomène des abus sexuels et ses différentes formes, avec une insistance sur ses conséquences;

- ✓ Le développement de la recherche sur les différentes formes d'abus sexuels (viols, inceste, prostitution, mariages précoces et / ou forcés, pornographie sur internet et le tourisme sexuel) et harmonisation des méthodes de collectes de données;
- ✓ Le renforcement de la collaboration interinstitutionnelle en favorisant le travail en réseau en matière de prévention et de prise en charge des victimes.
- ✓ Adoption d'une loi sur l'utilisation publique d'internet et réglementer leur accès aux mineurs.
- ✓ l'éducation obligatoire comme mesure de prévention contre la traite d'enfants. La rendre gratuite et obligatoire dans les zones rurales ;
- ✓ l'éducation comme mesure de prévention contre la traite d'enfants. Il est important de la rendre gratuite et obligatoire dans les zones rurales ;
- ✓ L'organisation des formations pluridisciplinaires à l'intention des professionnels de l'enfance (enseignants, personnels médicaux et paramédicaux, travailleurs sociaux, forces de l'ordre, personnels judiciaires, ONG, et.) à la reconnaissance, la détection, le signalement et la prise en charge des victimes de traite, d'abus et d'exploitation sexuels, à l'issue desquelles de réseaux de professionnels seront promus ;
- ✓ L'appui institutionnel multiforme (en ressources financières, humaines et matérielles) aux institutions et organisations de la société civile qui assurent la prise en charge des enfants vulnérables toutes catégories confondues ;
- ✓ L'Élaboration des normes et les procédures en matière de prise en charge (médicales, psychologiques et sociales) des victimes, de leurs familles et des auteurs d'agression sexuelle ;

Pour terminer, le Consultant, Monsieur ABANDA NGON , fera savoir que cette étude montre que les abus sexuels envers les enfants existent au Cameroun, que les enfants sont agressés dans tous les milieux de vie, même dans les familles qui sont sensés mieux les protéger ; les actes d'inceste prennent des proportions inquiétantes ; les formes d'abus les plus rencontrées sont les viols, prostitution, les mariages précoces et/ou forcés ; une bonne partie des victimes est impliquée dans les circuits de la traite et l'exploitation à des fins commerciales. Celles-ci viennent des petites villes et campagnes pour les grandes métropoles et leurs conditions de travail et de vie sont inhumaines. Non seulement le rythme de travail est supérieur à leurs capacités physiques et psychiques (plus de 12 h par jour), mais elles sont exposées aux nombreuses maladies dont les VIH/sida ; la pauvreté des familles, la désintégration des liens familiaux, le chômage, la déscolarisation massive due au manque de moyens, la montée des familles monoparentales et recomposées, la pandémie du VIH/sida et l'augmentation de la population des orphelins, la complicité des parents et l'impunité, les pratiques traditionnelles néfastes (mariages précoces et / ou forcés, les mutilations génitales, l'initiation sexuelle forcée, le confiage des enfants etc.), l'absence d'un plan de lutte contre ce fléau.

la prise en charge médicale et psychologique des victimes reste une priorité si l'on veut lutter efficacement contre les violences envers les enfants et les victimes d'aujourd'hui pouvant se transformer en bourreaux à l'âge adulte.

A l'issue de cette présentation, les participants ont réagi en posant des questions pour une meilleure compréhension et en apportant un certain nombre de précisions sur des points contenus dans l'étude. Au cours de cet échange, les participants ont notamment regretté que les services de police ne soient pas présents dans la salle.

Ils ont réaffirmé la nécessité d'une amélioration du cadre juridique en la matière, une plus grande implication des médias et un accent particulier sur la prévention du phénomène. En complément, les participants ont souhaité que la dénonciation soit systématique, que les actions de sensibilisation contre le phénomène sur le terrain se multiplient à travers les voies publicitaires par exemple.

Les échanges ont marqué la fin des activités de la journée. Des fiches d'évaluation ont été remises aux participants qui les ont remplies, puis, la facilitatrice principale a procédé à une évaluation participative. De cette évaluation, il est ressorti des interventions des participants que la journée a permis de se rendre compte que le phénomène existe, et qu'il est important de se mettre en groupe pour le juguler.

## **7.2. La journée du 18 novembre 2010**

Deuxième journée de l'atelier, elle a commencé par le récapitulatif de la première journée. Sous une forme participative, Marguerite NDI ZAMBO et Christian BATCHEGANE ont fait le rappel des activités de la première journée.

Après un exercice de redynamisation des participants, la facilitatrice principale a introduit une table ronde sur l'action des administrations et des organismes internationaux dans la lutte contre les violences sexuelles au Cameroun.

### **7.2.2. L'expérience des Ministères et des Organisations Internationales sur les actions menées contre les violences sexuelles faites aux enfants**

Modéré par Monsieur Gabriel SIAKEU de EIP-Cameroun, la table ronde portant sur l'expérience des Ministères et des Organisations Internationales sur les actions menées contre les violences sexuelles faites aux enfants a connu la participation de 4 personnalités représentant la Coopération Allemande (GTZ), le MINJUSTICE et le MINAS.

Après avoir introduit, le modérateur a passé tour à tour la parole au Docteur NDONKO Flavien de la GTZ, à Monsieur NGATCHA Isaïe, magistrat en service au Ministère de la Justice, à Monsieur NLEME Georges du Ministère des Affaires Sociales et à Monsieur NSOA Philippe, Magistrat et Expert en Droits de l'Enfant.

Dans sa présentation sur le viol et l'inceste au Cameroun, le Dr NDONKO a relevé qu'une étude avait été commanditée par la GTZ en 2008. Cette étude avait un échantillon de 37 719 femmes, elle a montré une prévalence de 5,2% soit 500 000 cas de femmes et d'enfant victimes de viols. Parmi ces cas, on rencontre 18% de cas d'inceste, soit 79 909 filles, pendant que 9,4% d'entre elles ont subi des viols collectifs. La moyenne d'âge des victimes est de 15 ans.

Poursuivant, il a souhaité que l'éducation sexuelle commence dès le bas âge pour que cette pratique s'arrête. Ainsi, 8% de victimes de ces abus sexuels sont devenues séropositives, 24% de victimes se sont trouvées enceinte à l'issue des viols. Il relève par ailleurs que les auteurs de viols viennent de tous les milieux et se retrouvent dans toutes les couches d'âge et socioprofessionnels, il fera le constat suivant : l'évolution du viol au Cameroun a une tendance inquiétante et préoccupante, car elle croît d'une façon exponentielle et 14% de filles et femmes de l'échantillon ont échappé à une tentative de viol (dont près de la moitié, a au moins deux tentatives).

Pour ce qui est de la réaction des victimes à l'issue du viol, 32% des victimes font un examen médical, 23% se font confectionner un certificat médical, 16% dépose une plainte et seulement 7% de cas arrivent au tribunal et 5% seulement des cas portés en justice sont condamnés. Ainsi, seulement 1 violeur sur 20 est condamné par la justice. Et quand bien même il y aurait eu condamnation, certains violeurs n'ont pas du tout purgé leur peine.

Monsieur NGATCHA, fera quant à lui ressortir que le cadre législatif et judiciaire est tracé dans les pages 50 à 60 de l'étude de l'EIP-Cameroun. Par rapport à la condamnation des auteurs, il relèvera que plusieurs paramètres rentrent dans la prononciation du montant de la peine. Il s'agit entre autres de l'âge de la victime, de l'âge de l'auteur, des circonstances atténuantes. Puis, il a interrogé les chiffres ressortis dans l'étude. Pour le reste, il a promis d'apporter des éclairages au travers des questions qui lui seront posées.

Pour Monsieur NLEME Georges Guy, Sous Directeur de la Protection Spéciale de l'Enfant au Ministère des Affaires Sociales, l'action du Gouvernement en matière de protection de l'enfant est globale. Pour cela, il s'est appuyé sur la création du MINAS et le décret portant organisation de ce département ministériel qui définit les attributions qui lui sont dévolues. Parmi celles-ci, on note la protection spéciale de l'enfant.

L'action du MINAS s'inscrit sur trois axes, **la prévention, la prise en charge et l'accompagnement des victimes**. Toutes ces actions sont mises en œuvre avec l'appui des Organisations internationales et Nationales telles EIP-Cameroun et l'UNICEF à travers le programme de coopération UNICEF/Cameroun dans son volet protection spéciale. L'action du MINAS vise la prévention, c'est ce qui justifie l'organisation des campagnes de sensibilisation sur le terrain et la formation des intervenants au niveau de la base. Dans les jours qui viennent, en collaboration avec l'EIP, le MINAS lancera des activités de sensibilisation contre les violences et abus sexuels faits aux enfants. Toutefois, le MINAS rencontre quelques difficultés qui limitent son action, notamment l'insuffisance de spécialistes des interventions (la formation des travailleurs sociaux restent insuffisance sur les réalités de terrain), l'insuffisance de structures de prise en charge, l'absence d'une base de données sur le phénomène.

Pour finir, il a fait savoir que le MINAS a entrepris de mettre en place une base de données sur le phénomène. Il a souhaité que des informations sur les assises internationales soient incluses dans l'étude.

Pour Monsieur NSOA, Magistrat et Expert en Droits de l'Enfant, la thématique de la violence sexuelle des enfants n'est pas nouvelle, elle existe depuis très longtemps mais reste couverte par le « poids du silence ». Pour ce qui est de l'étude, l'orateur a trouvé que les canons intellectuels et scientifiques ont été respectés, la présentation des résultats pourrait cependant intervenir avant la méthodologie. Il a proposé à l'auteur de faire ressortir la particularité de cette étude, de ses résultats et des recommandations à mettre en pratique. Toutefois, a-t-il dit, il faut tenir compte du recueil de termes juridiques sur les droits de l'enfant produit avec l'appui de l'UNICEF de 2004, interpellé le vide juridique en matière d'inceste, évoquer la loi d'orientation en matière de protection de l'enfant, la cyber pornographie et mettre à contribution le document « un monde digne des enfants ». Pour conclure, il a trouvé le travail appréciable.

Le modérateur passera ensuite la parole aux participants, qui, à travers des remarques, contributions et présentations de leurs expériences personnelles, exprimeront leur point de vue sur la question. Y répondant, les intervenants, de manière unanime, retiendront que le phénomène des violences et abus sexuels sur les enfants est une préoccupation pour l'Etat. La lourdeur des peines, lorsque les faits sont avérés dépendent des juges mais, restent en conformité avec le Code pénal qui réprime cette pratique. De plus, il est important que les procédures prévues par le nouveau code de procédure pénale soient par ailleurs respectées. Le non respect de la procédure peut entraîner l'acquittement.

Pour ce qui est des ONG, elles doivent sensibiliser davantage la communauté et les enfants eux-mêmes. La lutte contre les violences et abus sexuels sur les enfants est donc la responsabilité de tous et de chacun, en commençant par les parents. Le phénomène étant de plus en plus intrafamilial, il est important de choisir un ensemble de valeurs et les inculquer aux jeunes pour que d'autres pratiques néfastes ne fassent pas surface. Les ONG, pour leur part, se sont réengagées à lutter davantage contre le phénomène des violences et abus sexuels sur les enfants.

A la fin de cette table ronde, les intervenants et les participants ont convenu de ce que le phénomène existe et est présent dans la société. Des actions sont menées dans le sens de la résorption, toutefois, il y a encore beaucoup à faire tant sur le plan législatif, de la formation des intervenants, de la sensibilisation de la communauté que de la collecte des données. Tous les intervenants se doivent de se mettre ensemble pour imaginer des actions pertinentes pour venir à bout de ce phénomène car « même si c'est un seul enfant qui est victime de viol ou de toute autre violence sexuelle, nous devons agir ».

C'est sur ces mots que le modérateur a refermé la table ronde et remis la parole à l'animation principale.

### **7.2.3. Les travaux en ateliers**

Cinq groupes ont été constitués

#### **Groupe 1**

Coordonnateur : ZE Françoise

Time keeper : MBONGO Chantal

Membres : Ngoumou Michelle ; MONTI Achille

#### **Travail à faire**

- Lisez la partie du document qui vous a été attribuée
- Corrigez le document dans le fond et la forme
- Faites des observations pertinentes en vue d'enrichir le document
- Complétez si nécessaire les informations qui y figurent à l'aide de données récentes, fiables et pertinentes. (bien vouloir indiquer vos sources)

#### **Résultat du travail en groupe**

|   |  |
|---|--|
| Corrections   |  |
| Sur le fond   | -S'assurer de l'exactitude des concepts (prostitution enfantine...)<br>-Insérer d'autres définitions (traite, exploitation, trafic,) |
| Sur la forme  | Pas de différenciation entre les sections et les sous sections<br>Harmoniser la numérotation   |
| Observations /suggestions pertinentes en vue d'enrichir le document |  |

#### **Groupe 2**

**Coordonnateur** : TCHAPTCHET Claire Honorine

**Rapporteur**: TANG Pascal

**Time keeper**: Armand ZE

### Travail à faire

- Lisez la partie du document qui vous a été attribuée
- Corrigez le document dans le fond et la forme
- Faites des observations pertinentes en vue d'enrichir le document
- Complétez si nécessaire les informations qui y figurent à l'aide de données récentes, fiables et pertinentes. (bien vouloir indiquer vos sources)

### Résultat du travail en groupe

|   |   |
|---|---|
| Corrections   |   |
| Sur le fond   | A la 18 pages, être plus explicite sur le terme « kafalah »   |
| Sur la forme  | Voir les corrections sur le document  |
| Observations /suggestions pertinentes en vue d'enrichir le document | <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Identifier et inviter les victimes dans les ateliers</li><li>✓ Impliquer davantage les jeunes dans la lutte contre les violences faites aux enfants</li></ul> |

### Groupe 3

**Coordonnateur** : ASSAM Placide

**Rapporteurs** : ELEMBE ZE Joseph

**Membres** : Halidou Abdoulaye

### Travail à faire

- Lisez la partie du document qui vous a été attribuée
- Corrigez le document dans le fond et la forme
- Faites des observations pertinentes en vue d'enrichir le document
- Complétez si nécessaire les informations qui y figurent à l'aide de données récentes, fiables et pertinentes. (bien vouloir indiquer vos sources)

### Résultat du travail en groupe

|  |  |
|--|--|
| <b>Corrections</b>                                     |  |
| Sur le fond  |  |
| Sur la forme   |  |
| Observations pertinentes en vue d'enrichir le document | Prostitution ; problème économique ; absence de politique d'emploi ; vulgariser le planning familial ; le problème des régimes matrimoniaux ; les mariages précoces ; améliorer les conditions de vie et de santé des populations  |
| Suggestions  | <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Plus grande implication du MINAS et de la SC, MINTOUR et autres départements ministériels dans la lutte contre les violences faites aux enfants</li><li>✓ Elaborer une politique de formation/emploi adaptée au milieu de l'emploi au Cameroun en professionnalisant les formations</li><li>✓ Condamner les mariages précoces par la loi</li></ul> |

### Groupe 4

**Coordonnateur** : Mme NDOME

**Rapporteur** : ETOUNDI Lazare

**Time keeper** : Marcia

**Membres** : Christian

### Travail à faire



- Lisez la partie du document qui vous a été attribuée (le cadre juridique, le cadre institutionnel, du renforcement des capacités)
- Corrigez le document dans le fond et la forme
- Faites des observations pertinentes en vue d'enrichir le document
- Complétez si nécessaire les informations qui y figurent à l'aide de données récentes, fiables et pertinentes. (bien vouloir indiquer vos sources)

### Résultat du travail en atelier

| Corrections   |  |
|---|--|
| Sur le fond   | Solliciter les personnes qui ont travaillé ou utilisé les textes qui sont cités pour avoir leur avis   |
| Sur la forme  | Quelques corrections de grammaire,<br>Respecter la méthodologie (bibliographie) ; faire ressortir même les documents non publiés (notamment intégrer le nom du journaliste)  |
| Observations /suggestions pertinentes en vue d'enrichir le document | <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Au plan de l'information et de la sensibilisation</li> <li>✓ Que les dénonciations, les prises en charge et les actions d'accompagnement soient publiées et diffusées dans les médias de masse en temps et en heure autant sinon plus que les activités institutionnelles, les activités politiques et sportives</li> <li>✓ Mettre davantage en exergue les cas concernant l'arrière pays</li> <li>➤ Formation</li> <li>✓ Réécrire les curricula des institutions de formation sur la base des valeurs traditionnelles positives</li> <li>✓ Que l'Etat formalise les partenariats avec les ONG cibles</li> <li>➤ Gestion</li> <li>✓ Mettre l'accent sur une gestion axée sur les priorités des populations (dans les ONG</li> </ul> |

### Groupe 5

**Coordonnateur :** Distelle Minkeu

**Time keeper :** Kamdoum Yannick

**Membres :** Mpongo Olive ; Margot ; Richard ;

### Travail à faire

Réfléchissez sur les propositions de recommandations en direction de

- Le MINAS
- Le MINJUSTICE
- Le MINSANTE
- Le MINTOUR
- Les MINISTERES EN CHARGE DE L'EDUCATION
- Les forces du maintien de l'ordre
- La société civile
- Les autorités traditionnelles et religieuses

### Résultat du travail en atelier

| structure | Recommandations   |
|-----------|---|
| MINAS     | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Augmenter le budget</li> <li>✓ Créer des structures de prise en charge et les rendre opérationnelle</li> <li>✓ Donner un statut au TS</li> <li>✓ Recruter et former un personnel de qualité pour assurer la prise en charge des</li> </ul> |

|  |  |
|--|--|
|  | <p>enfants victimes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mettre en œuvre le plan national de lutte contre les violences et les abus sexuels faits aux enfants adopté en 2009 à Bandjoun</li> <li>✓ Affecter le personnel formé dans les écoles de formation</li> <li>✓ Systématiser l'évaluation de projets</li> <li>✓ Créer et réhabiliter les structures de prise en charge des enfants victimes de violence et abus sexuels</li> <li>✓ Créer un volet spécial pour la prise en charge des enfants et la prévention des victimes de violences et abus sexuels comme celui sur les enfants de la rue et les enfants handicapés</li> </ul> |
| MINJUSTICE   | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Créer un département de juge pour enfant</li> <li>✓ Former les juges pour enfants</li> <li>✓ Faciliter les démarches judiciaires en afin de ne pas traumatiser davantage l'enfant</li> <li>✓ Instruire les magistrats d'engager systématiquement les poursuites pour tous les cas de violences et de viols perpétrés sur les enfants</li> </ul>   |
| MINSANTE   | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Traiter les violences et abus sexuels comme un problème de santé publique en créant des cellules d'écoute, de prise en charge pilote par un personnel spécialisé (psychologue, psychiatre, etc.)</li> </ul>   |
| MINTOUR  | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Proposer des lois interdisant l'accès des mineurs dans les débits de boisson, hôtels, auberges ... et préciser les peines encourues</li> <li>✓ Etablir une banque de données des touristes sexuels et leur refuser les visas</li> </ul>   |
| MINISTERES EN CHARGE DE L'EDUCATION (MINEDUB/ MINESEC) | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Vulgariser tous les textes relatifs aux droits des enfants</li> <li>✓ Former les enseignants à partir des écoles de formation sur les droits de l'enfant, la prévention des violences et abus sexuels</li> <li>✓ Ouvrir des services sociaux dans les écoles</li> </ul>   |
| La société civile                                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Renforcer la sensibilisation sur le terrain</li> <li>✓ Faire un plaidoyer en vue de la révision de la dénonciation de l'inceste</li> <li>✓ Développer très tôt les compétences de vie courantes chez les enfants</li> <li>✓ Prendre en charge les personnes victimes de l'exploitation sexuelle</li> <li>✓ Dénoncer tous les cas de violences faites sur les enfants</li> </ul>   |

A l'issue de la présentation en plénière des travaux de groupes, des échanges francs et cordiaux ont permis aux participants de retenir en plus des éléments ci-dessus quelques remarques et propositions.

Aussi, il ressort que l'intitulé de la recherche ne donne pas une idée claire sur ce que l'on veut faire. Dans le fond, le document est intéressant. Il faudrait s'accorder sur :

- Un autre titre pour le document car il s'agit en fait d'une revue de la littérature et comme proposition, on pourrait avoir : ***Revue de l'Etat des lieux et de la réponse institutionnelle sur les violences sexuelles faites sur les enfants***
- Garder la même logique au niveau des sous titres. pour ce qui est de la définition des concepts, il serait judicieux de préciser pour chacun la référence à la source en bas de page ;
- L'étude devra tendre à montrer un cliché de la situation, identifier les insuffisances institutionnelles et proposer des solutions pratiques

- les recommandations ne doivent pas être des activités précises mais s'appesantir sur des stratégies à mettre en œuvre pour améliorer de manière durable le sort des enfants victimes de violences sexuelles ; cela suppose au préalable que l'étude devra présenter la situation réelle, recenser les insuffisances et donc proposer des stratégies pour mieux lutter contre le phénomène ;
  - L'étude sera utile si elle présente la situation et surtout propose des solutions. Aussi, une quatrième partie portant exclusivement sur les « recommandations » pourrait être envisagées. De plus, toutes les informations pertinentes issues de la table ronde pourraient être intégrées au document ;
  - La formulation des recommandations devraient s'appuyer sur les insuffisances identifiées. Elles doivent être spécifiques, notamment portées sur le plan structurel, institutionnel, organisationnel, opérationnel. Ce qui permettra au document d'être un outil de planification pour les décideurs ;
  - Le thème nécessite une approche multisectorielle, aussi, au moment de la finalisation, il serait utile d'associer différentes spécialités et les différents secteurs ;
  - L'insertion de références concernant les décisions de justice est un « risque » sur lequel il faudrait réfléchir. Ces références permettront certainement de mieux sensibiliser et interpeller les intervenants ;
  - Dans les prochains ateliers, il faudrait par exemple solliciter la présence des OPJ, car ils sont plus proches des populations ;
  - Avant de le mettre en circulation, il est important de mieux préparer le document
- Le Consultant, tout en remerciant les différentes interventions qui montrent selon lui que le sujet préoccupe, a fait savoir que des dispositions ont été prises pour contacter tout le monde.
- Puis, le Président de EIP Cameroun a rassuré les participants de ce que :
- Une équipe pluridisciplinaire sera mise en place pour toiletter le document
  - Un atelier de validation sera organisé dans les prochains jours pour valider le document
  - Les participants continuent d'apporter leurs contributions pour la construction du document

Les activités de la journée étant achevées, les participants ont évalué la journée. A travers, d'une part, le remplissage des fiches d'évaluation et la conduite d'une séance d'évaluation participative à chaud. Ici, les participants ont apprécié la franchise des échanges, le degré d'engagement personnel et pris l'engagement de partager davantage leurs compétences, connaissances. Ils ont apprécié l'accueil, les échanges et la conduite des travaux.

Un exercice dynamique est venu clôturer la journée.

### **7.3. Journée du 19 Novembre 2010**

La journée du 19 novembre, troisième et dernière de l'atelier, s'est déroulée suivant les prévisions de l'agenda. Toutefois, des modifications importantes ont été apportées par les participants et les organisateurs. Ainsi, la journée a commencé par le récapitulatif de la deuxième journée, suivi de travaux en ateliers pour l'élaboration des recommandations, un film a été projeté suivi d'un débat animé par le Dr NDONKO de la GTZ . A l'issue de ces activités, une évaluation générale de l'atelier s'est tenue, elle-même suivie de la clôture des travaux.

#### **4.3.1. Le récapitulatif de la deuxième journée**

Préparé et présenté par Monsieur Lazare Etoundi, rapporteur de la deuxième journée, elle aura consisté en la simulation d'un crochet radiophonique d'une radio qu'il nommera « *Radio jeune d'aujourd'hui, Cameroun de demain* » au Mansel Hôtel. Après avoir rappelé succinctement les activités de la journée, il est revenu de manière particulière sur la table ronde et sur les travaux en ateliers. Aussi, à travers les questions précises de l'animateur et des réponses des participants, toutes les thématiques, ainsi que la quintessence des échanges ont été revisités.

Poursuivant, Monsieur ESSINDI Parfait a présenté la synthèse des fiches d'évaluation remplies par les participants la veille. Il ressort que la majorité des participants se sont dits satisfaits du déroulement de la journée et de la méthodologie adoptée.

#### **4.3.2. Les travaux en ateliers**

Ils portaient sur l'élaboration des recommandations à adresser pour l'enrichissement de l'étude sur les violences faites aux enfants et à l'ensemble des intervenants dans la lutte contre ce phénomène. Aussi, trois groupes ont été constitués et des consignes données par la facilitatrice principale. Sur la base des différents échanges et des recommandations recueillies des travaux en ateliers et échanges participatifs de la veille, elle devait identifier des recommandations fortes.

A l'issue des travaux en groupes, une restitution en plénière s'est tenue. Ici chaque groupe a présenté les résultats de son travail ainsi qu'il suit :

##### **Groupe 1**

**Président:** ZE Romaine

**Coordonnateur :** ASSAM Plascide

**Secrétaire :** Marcia Nvondo

**Rapporteur :** Michelle Ngoumou

**Membres :** Halidou Abdoulaye ; Achille Monti

##### **Travail à faire**

Au regard des travaux en ateliers et des échanges, il en est ressorti les propositions et recommandations ci-dessous énoncées.

Il s'agit pour chaque groupe:

1. De lire et discuter des recommandations ci-dessous
2. De formuler :
  - Les résolutions que nous, participants de l'atelier prenons à la fin de cet atelier
  - Cinq (05) recommandations pour l'enrichissement de l'étude qui nous a été présentée
  - Six (06) recommandations fortes des participants à l'issue de cet atelier (au Gouvernement, la société civile, les Organismes Internationaux) deux (02) pour chacune des institutions.

## Résultat du travail en atelier

|  |  |
|--|--|
| Recommandations des participants               | ✓ Inviter les victimes et leurs parents<br>✓ Que les ateliers portant sur le sujet soient multipliés<br>✓ Que tous les programmes relatifs à la violence et aux abus sexuels à l'endroit des enfants   |
| Recommandations pour l'enrichissement du guide | ✓ Prendre en compte l'ensemble des observations  |
| Recommandations                                |  |
| Au gouvernement                                | MINJUSTICE ✓ Former les magistrats à la justice pour enfants   |
|  | MINSANTE ✓ Traiter les violences et abus sexuels<br>✓ Former le personnel de santé sur l'accueil des victimes  |
|  | MINTOUR ✓ Veiller à l'application des textes réglementant l'accès des mineurs dans les débits de boisson et les structures hôtelières  |
|  | MINEDUB/<br>MINESEC ✓ Renforcer la vulgarisation   |
|  | MINAS ✓ Mettre en œuvre le plan national de lutte contre les violences et les abus sexuels faits aux enfants adoptés en 2009 à Bandjoun<br>✓ Systématiser l'évaluation de projet et créer un volet spécial pour la prise en charge des enfants |
| A la société civile                            | ✓ Renforcer la sensibilisation sur le terrain en appliquant les familles   |

### Groupe 2

**Coordonnateur :** Mme NDOME

**Rapporteur :** MARGOT

**Time keeper :**

**Membres :** Pascal, Joseph

### Travail à faire

Au regard des travaux en ateliers et des échanges, il en est ressorti les propositions et recommandations ci-dessous énoncées.

Il s'agit pour chaque groupe:

1. De lire et discuter des recommandations ci-dessous
2. De formuler :
  - Les résolutions que nous, participants de l'atelier prenons à la fin de cet atelier
  - Cinq (05) recommandations pour l'enrichissement de l'étude qui nous a été présentée
  - Six (06) recommandations fortes des participants à l'issue de cet atelier (au Gouvernement, la société civile, les Organismes Internationaux) deux (02) pour chacune des institutions

### Résultat du travail en atelier

|  |  |
|--|--|
| Recommandations des participants               | ✓ Implication intensive des jeunes dans la lutte contre les violences faites aux enfants<br>✓ Condamnation des mariages précoces<br>✓ Mettre davantage l'exergue sur les cas concernant l'arrière pays<br>✓ Réécrire les curricula des institutions de formation sur la base des valeurs traditionnelles positives |
| Recommandations pour l'enrichissement du guide | ✓ Le document doit être un cliché de l'existant et des insuffisances observées<br>✓ Toutes les observations faites doivent être prises en compte   |

| Recommandations     |   |  |
|---------------------|---|--|
| Au gouvernement     | MINJUSTICE  | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Former les juges pour enfants victimes de violences et d'abus sexuels</li> <li>✓ Instruire les magistrats pour tous les cas de violence sur les enfants</li> </ul>  |
|                     | MINSANTE  | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Traiter les violences et abus sexuels</li> <li>✓ Former le personnel de santé sur l'accueil des victimes</li> </ul>   |
|                     | MINTOUR   | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Proposer les lois interdisant l'accès des mineurs dans les bars,...</li> <li>✓ Etablir une banque de données des violeurs</li> </ul>  |
|                     | MINEDUB/<br>MINESEC   | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Former les enseignants</li> <li>✓ Ouvrir les services sociaux</li> </ul>  |
|                     | MINAS   | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mettre en œuvre le plan national de lutte contre les violences et les abus sexuels faits aux enfants adoptés en 2009 à Bandjoun</li> <li>✓ Systématiser l'évaluation de projet et créer un volet spécial pour la prise en charge des enfants</li> </ul> |
| A la société civile | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Faire un plaidoyer en vue de la révision de la loi en ce qui concerne la dénonciation de l'inceste</li> <li>✓ Mener des enquêtes sur le terrain pour une meilleure lisibilité du problème</li> <li>✓ Renforcer la sensibilisation</li> </ul> |  |

### **Groupe 3**

**Coordonnateur** : Lazare ETOUNDI

**Rapporteur** : Claire Honorine TCHAPCHET

**Time keeper** : Chantal MBONGO

**Membres** : Armand ZEH, Olive MPONGO, François Désiré MESSENGUE, Theresia NDIKUM NGUM, Dorette BOUWE NDJIELE

### **Travail à faire**

Au regard des travaux en ateliers et des échanges, il en est ressorti les propositions et recommandations ci-dessous énoncées.

Il s'agit pour chaque groupe:

1. De lire et discuter des recommandations ci-dessous
2. De formuler :
  - Les résolutions que nous, participants de l'atelier prenons à la fin de cet atelier
  - Cinq (05) recommandations pour l'enrichissement de l'étude qui nous a été présentée
  - Six (06) recommandations fortes des participants à l'issue de cet atelier (au Gouvernement, la société civile, les Organismes Internationaux) deux (02) pour chacune des institutions

### **Résultat du travail en groupe**

|                    |   |
|--------------------|---|
| Résolutions prises | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Impliquer davantage les jeunes dans la lutte contre les violences faites aux enfants par leur présence</li> <li>✓ Elaborer la politique de formation/emploi adapté au milieu de l'emploi au Cameroun en professionnalisant les formations</li> <li>✓ Que les dénonciations, les prises en charge et les actions d'accompagnement soient publiées et diffusées dans les médias en temps et en heure autant sinon plus que les activités</li> <li>✓ Mettre davantage en exergue les cas concernant l'arrière pays</li> <li>✓ Réécrire les curricula des institutions de formation sur la base des valeurs</li> </ul> |
|--------------------|---|

|  |  |   |
|--|--|---|
|  | traditionnelles positives et nouvelles méthodes pédagogiques<br>✓ Que l'état formalise les partenariats avec les ONG cibles  |   |
| Recommandations pour l'enrichissement du guide | ✓ Proposition de titre : <b><i>Revue de l'état de lieu de la réponse institutionnelle sur les violences sexuelles faites sur les enfants au Cameroun</i></b><br>✓ Garder la même logique au niveau des sous-titres<br>✓ Préciser la référence à la source pour chaque concept utilisé en bas de page<br>✓ Le document peut utile s'il présente la situation et surtout propose des solutions.<br>✓ Une quatrième partie peut être intégrée. Elle porterait sur le thème « recommandations » et mettra en exergue les faits, ... des ressources humaines<br>✓ Intégrer les informations issues des présentations des départements ministériels et de la GTZ<br>✓ Le thème nécessite une approche multisectorielle, aussi, que les différentes spécialités soient mises à contribution pour l'amélioration du document |   |
| Recommandations                                |  |   |
| Au gouvernement                                | MINJUSTICE   | ✓ Créer un département de juges pour enfants, former des juges spécialisées et instruire les magistrats d'engager systématiquement les poursuites dans tous les cas<br>✓ Mise en œuvre et suivi effectif des lois interdisant l'accès des enfants dans les Hôtels, les bars et les salles de jeux |
|  | MINEDUB/MINESEC  | ✓ Vulgariser tous les textes relatifs aux droits des enfants et former les enseignants à partir des écoles de formation sur la CDE et la CADBE  |
|  | MINAS  | ✓ Créer et réhabiliter les structures de prise en charge des enfants victimes des violences et abus sexuels   |
| A la société civile                            | ✓ Mettre l'accent sur l'effectivité du partenariat entre le gouvernement et la société civile<br>✓ Renforcer la sensibilisation sur le terrain et développer très tôt les CVC chez les enfants et les encadreurs   |   |

Après cet exercice, les participants ont assisté à une projection débat d'un documentaire sur le viol.

#### **4.3.3. Projection-débat d'un documentaire sur le viol**

Cette activité, animée par le Dr NDONKO Flavien de la GTZ, a porté sur un documentaire produit par le Réseau National des Associations de Tantines (RENATA) et la GTZ. Dans ce documentaire, les victimes de viol parlent de leurs histoires respectives.

Après la projection du documentaire qui a duré 35 minutes, les participants et l'animateur ont échangé afin de mieux comprendre et apprécié les visages du viol au Cameroun.

Le documentaire a créé un émoi chez les participants, ce qui a fait dire à Lazare Etoundi, journaliste à la CRTV que toute projection de ce documentaire en famille doit être préparé pour que le choc des images et des paroles soient atténuées.

Le Dr NDONKO précisera que ce documentaire est présenté dans les communautés à l'occasion des campagnes de sensibilisation qui sont organisées par le RENATA.

Après cette projection débat, les participants ont adopté les recommandations qu'ils ont formulé à l'issue de l'atelier.

#### **4.3.4. Séance plénière de validation des recommandations**

Après la présentation des résultats de groupes en atelier et une compilation des différentes recommandations, les participants se devaient de relire ensemble toutes leurs recommandations, de les harmoniser et de les valider.

Sous la conduite de la facilitatrice principale, cet exercice a permis de valider les recommandations suivantes :



| RECOMMANDATIONS GENERALES DE L'ATELIER         |  |   |
|--|--|---|
| Recommandations des participants               | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Impliquer davantage les jeunes dans la lutte contre les violences faites aux enfants par leur présence dans les différentes activités</li> <li>✓ Elaborer la politique de formation/emploi adaptée au milieu de l'emploi au Cameroun en professionnalisant les formations</li> <li>✓ Que les dénonciations, les prises en charge et les actions d'accompagnement soient publiées et diffusées dans les médias en temps et en heure autant sinon plus que les activités institutionnelles (politiques, sportives)</li> <li>✓ Mettre davantage en exergue les cas de violences et abus sexuels faits aux enfants concernant l'arrière pays</li> <li>✓ Réécrire les curricula des institutions de formation sur la base des valeurs traditionnelles positives et des nouvelles méthodes pédagogiques</li> <li>✓ Que l'Etat formalise les partenariats avec les ONG cibles</li> <li>✓ Condamnation des mariages précoces</li> </ul>   |   |
| Recommandations pour l'enrichissement du guide | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Proposition de titre : <b><i>Revue de l'état des lieux et de la réponse institutionnelle sur les violences sexuelles faites aux enfants au Cameroun (à parfaire)</i></b></li> <li>✓ Garder la même logique au niveau des sous-titres</li> <li>✓ Préciser la référence à la source pour chaque concept utilisé en bas de page</li> <li>✓ Le document peut être utile s'il présente la situation et surtout propose des solutions.</li> <li>✓ Une quatrième partie peut être intégrée. Elle porterait sur le thème « recommandations » et mettra en exergue les faits, les carences et les lacunes visibles par rapport à la thématique des violences sexuelles faites aux enfants. Cette partie sera assortie des recommandations concrètes adressées aux institutions sur le plan structurel, des ressources humaines, etc.</li> <li>✓ Intégrer les informations issues des présentations des départements ministériels et de la GTZ</li> <li>✓ Le thème nécessite une approche multisectorielle, aussi, que les différentes expertises (juristes, TS, communicateurs, éducateurs) soient mises à contribution pour l'amélioration du document</li> <li>✓ Le document doit être un cliché de l'existant et des insuffisances observées</li> <li>✓ Toutes les observations faites doivent être prises en compte</li> </ul> |   |
| Recommandations                                |  |   |
| Au gouvernement                                | MINJUSTICE   | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Instruire les magistrats d'engager systématiquement les poursuites dans tous les cas de violences sexuelles envers les enfants</li> <li>✓ Veiller à l'application effective des textes réglementant l'accès des enfants dans les établissements hôteliers, les débits de boisson et les salles de jeux</li> <li>✓ Renforcer la formation des magistrats à la justice pour enfants</li> </ul> |
|  | MINSANTE   | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Traiter les violences et abus sexuels comme un problème de santé publique</li> <li>✓ Renforcer la formation des personnels de santé sur l'accueil des victimes</li> </ul>  |

|                     |                           |   |
|---------------------|---------------------------|---|
|                     | MINTOUR/DGSN/D<br>GRE/SED | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Etablir une banque de données des violeurs</li> </ul>  |
|                     | MINEDUB/<br>MINESEC       | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Vulgariser tous les textes relatifs aux droits des enfants et former les enseignants à partir des écoles de formation sur la DUDH, la CDE et la CADBE</li> <li>✓ Ouvrir/renforcer les services sociaux dans les établissements scolaires maternels, primaires et secondaires</li> </ul>  |
|                     | MINAS                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Créer et réhabiliter les structures de prise en charge des enfants victimes des violences et abus sexuels</li> <li>✓ Mettre en œuvre le plan national de lutte contre les violences et les abus sexuels faits aux enfants adopté en 2009 à Bandjoun</li> <li>✓ Systématiser l'évaluation des projets et créer un volet spécial pour la prise en charge des enfants victimes de violences et abus sexuels</li> </ul>  |
| A la société civile |                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Renforcer le partenariat Gouvernement/Société Civile</li> <li>✓ Renforcer la sensibilisation sur le terrain et développer très tôt les Compétences de Vie Courante chez les enfants et les encadreurs</li> <li>✓ Faire un plaidoyer en vue de la révision de la loi en ce qui concerne la dénonciation de l'inceste</li> <li>✓ Mener des enquêtes sur le terrain pour une meilleure lisibilité du phénomène des violences sexuelles faites aux enfants afin d'améliorer les données statistiques existantes</li> <li>✓ Impliquer les familles dans les activités de sensibilisation</li> <li>✓ Mener des enquêtes sur le terrain sur le cas spécifique des violeurs</li> </ul> |

#### **4.3.5. Conclusion de l'atelier**

Elle aura consisté en deux grandes parties, l'évaluation générale de l'atelier et la clôture de l'atelier.

##### **4.3.5.1. L'évaluation générale**

Il est important de relever qu'avant l'évaluation générale, il ya eu des évaluations à la fin de chaque journée.

En effet une fiche d'évaluation comportant toute les rubriques de la journée était remise à chaque participant. Il était question de donner la possibilité aux participants de s'exprimer sur le déroulement des différentes activités et donner leur appréciation sur le fond et la forme. Cette évaluation permettait au comité d'organisation de savoir si les participants à l'atelier ont des soucis ou s'ils sont satisfaits du déroulement des activités. Les participants avaient également la possibilité de faire des suggestions pour la suite des activités.

En ce qui concerne l'évaluation générale, les participants ont exprimé leurs sentiments à la fin de l'atelier. Pour ce faire, il devait répondre aux questions suivantes :

- Qu'est-ce qui a changé dans votre perception des droits de l'enfant ?
- Quelque chose changera t-il dans votre façon de protéger les enfants de votre famille ou de votre communauté ?
- Quelles leçons avez-vous apprises ?
- Quelles stratégies utiliserez-vous pour participer à la lutte contre les violences faites aux enfants?
- Qu'est-ce qui a changé en vous? en terme de connaissances, de croyances, d'attitudes/comportements, de Méthodologie, d'habiletés et autres

Après cette évaluation personnelle, la facilitatrice principale a recueilli les leçons apprises et les engagements des participants. Pour les participants, au terme de l'atelier, ils sont à même de :

- ✓ Sensibiliser de la communauté dans les mosquées et les quartiers ;
- ✓ S'impliquer davantage dans la saisine des forces de l'ordre dans la lutte contre les violences sexuelles au niveau de la CNDHL ;
- ✓ Se remotiver dans son travail dans la campagne de sensibilisation dans les écoles primaires. Se rapprocher des Institutions pour continuer la sensibilisation dans les salles de classe.
- ✓ Savoir que le violeur c'est tout le monde ;
- ✓ Renforcer davantage la connaissance du binôme droit/devoir, et sur les valeurs traditionnelles positives ;
- ✓ Réfléchir pour trouver un aspect clinique et juridique pour lutter contre les violences faites aux enfants ;
- ✓ Systématiser la dénonciation et la sensibilisation doivent être mises ensemble. L'atelier a permis d'acquérir des connaissances ;
- ✓ Savoir que le phénomène existe et pour y faire face, il faut une intervention multiforme, les parents, l'Etat, la communauté.

##### **4.3.5.2. La clôture des travaux**

Elle a connu trois temps forts, le mot des participants, le rapport général des travaux et le mot de clôture du Président de EIP Cameroun.

➤ **Mot des participants**

Présenté par Distelle DANDA MINKEU, il fait ressortir la satisfaction des participants pour la tenue de cet atelier, la conduite des travaux, la participation des participants, les informations et les expériences partagées.

Pour finir, elle a souhaité, au nom des participants, que le document soit finalisé avec la participation de différentes spécialités, qu'un atelier soit organisé pour sa validation et surtout que le même panel de participants soit retenus.

➤ **Le rapport général**

Il a été fait de manière participative par Marcia Mvondo et Tang Pascal. Durant leur présentation, ils ont sollicité la participation des participants pour revisiter l'ensemble des activités qui ont été organisées durant les trois jours de l'atelier.

➤ **Mot de clôture du président d'EIP Cameroun**

Le mot de clôture du Président de EIP Cameroun a porté sur trois points, à savoir les remerciements, les annonces et les souhaits de bon retour.

Ainsi, en début d'intervention, il a remercié les personnes ressources (M. Philippe NSOA, Dr NDONKO, M. NGATCHA Isaïe, le Consultant M. ABANDA NGON Georges), la Coopération Canadienne et son Fond de Gouvernance de la Société Civile, les participants, toute l'équipe de l'EIP-Cameroun et à toute l'équipe de l'Hôtel MANSEL.

Pour la suite, il a rassuré qu'une équipe restreinte sera mise en place pour la finalisation du document. Elle sera constituée de Mme ZE Françoise, Mme NDI ZAMBO Marguerite, M. Lazare ETOUNDI, M. NSOA Philippe, M. OMBONO Richard et le Consultant M. ABANDA NGON Georges.

De plus, dès que le document sera prêt, un atelier de validation sera convoqué et les participants à cet atelier seront les mêmes que ceux ayant participé au présent atelier.

Pour finir, il a souhaité bon retour à tous et à chacun et émis le vœu de se retrouver bientôt pour la validation du document.

L'atelier s'est achevé par un exercice de dynamisation.

## ANNEXES

### 1. MOT DE FIN DU PARTICIPANT

Tout d'abord, nous tenons à marquer notre reconnaissance à l'équipe organisatrice de cet atelier pour avoir pensé à un atelier comme celui-ci.

Nous les participants, en apportant notre contribution à ces travaux, avons aussi beaucoup appris et c'est l'occasion pour nous de remercier non seulement l'EIP-Cameroun mais aussi la Coopération Canadienne pour ce type d'initiatives.

Dans l'ensemble, l'atelier s'est bien déroulé, la convivialité y était, la participation était active, la manière dont les travaux étaient conduits par les facilitateurs et la collaboration entre les participants était bonne.

Tout au long de cet atelier, différentes formes de violences ont été identifiées. De bonnes réflexions ont été faites, et au regard de la participation des uns et des autres, il est important que les activités puissent continuer de façon synergique pour mieux combattre le phénomène.

### SUGGESTIONS

- Veiller à l'application et la mise en œuvre des recommandations données ;
- avoir un mail liste pour se retrouver après et continuer à travailler sur le terrain ;
- que les personnes invitées pour la validation soient les mêmes que ceux réunies ici ;
- que l'équipe présente se retrouve pour s'assurer que le document reflète ce qui a été décidé (pour cela, on pourrait se retrouver pour en discuter pendant quelques heures tout au plus) ;
- refaire un autre atelier pour finaliser le document dans un cadre restreint.

### REMARQUE :

- Cercle très restreint et débat très intellectuel. On gagnerait à impliquer d'avantage les personnes concernées dans ce genre d'atelier.